

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Rédacteurs :

J. C. TACHE et H. L. LANGEVIN.

Adjoint des Rédacteurs :

J. A. GARNEAU.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

CANADA :

QUEBEC, 12 FEVRIER 1857.

Chemin de Fer de la Rive Nord. (Cinquième et dernier article.)

Comptant l'influence qu'aurait nécessairement sur l'avenir de Québec l'ouverture du Chemin de Fer de la Rive Nord, les citoyens de cette ville s'assemblèrent, il y a quatre ans, et souscrivirent avec enthousiasme des actions de cette Compagnie au montant de cent mille livres courant. Ils ratifièrent ainsi le vote libéral du Conseil de Ville.

Ce vote, qui fut précédé et suivi de la souscription individuelle d'actions de cette Compagnie à un montant de £20,000 et £25,000 dans Québec seul, prouve alors d'avoir assuré la construction du chemin, pourvu que le parlement accorde à la Compagnie une aide suffisante.

Cette aide le directoire, que les citoyens de Québec ont toujours attentif et qui semble fuir devant eux, n'ayant pas encore été accordée, la cité de Québec doit cesser d'attendre, elle doit se mettre en position de se passer de l'aide de la législature, si cette législature lui refuse encore justice.

Voilà pourquoi le Conseil de Ville a cru devoir nommer une commission chargée de lui suggérer les meilleurs moyens d'héber la construction du Chemin de Fer de la Rive Nord; et cette commission a fait rapport que la cité de Québec doit souscrire de nouvelles actions de la Compagnie au montant de £20,000. Le Conseil a concouru dans ce rapport, et les citoyens de Québec sont appelés à se réunir le 19 du courant, pour dire s'ils approuvent ou non l'adhésion à cette décision.

La cité de Québec n'a aucune raison à se dire qu'elle ne peut pas souscrire, parce que c'est le moyen le plus expéditif et le plus sûr qu'elle possède d'assurer la construction du chemin de fer.

En effet, ces £20,000 mis aux £100,000 déjà souscrits par la Corporation de Québec, formeront la somme de £120,000. Or, le comté de St. Maurice a souscrit des actions au montant de £50,000; la ville des Trois-Rivières est aussi devenue actionnaire pour £12,500, et doublerait très probablement sa souscription, si nous en croyons nos renseignements particuliers. Ces £75,000, mis aux £25,000 à £30,000 de souscriptions individuelles, formeront une autre somme de £100,000, qui portera à £120,000 le total des souscriptions. C'est le tiers de la somme nécessaire à la construction du chemin tout entier.

Mais en vertu de son contrat, le contracteur du Chemin de Fer de la Rive Nord doit souscrire des actions de cette Compagnie au montant de £200,000.

Il est donc clair que la cité de Québec, en ratifiant la décision du Conseil de Ville, met les Directeurs de la Compagnie en position de se dire : "Voilà que la moitié de notre capital est souscrite, le chemin est assuré."

Qui en effet oserait dire que la Compagnie ne pourra pas commencer son chemin, avec toutes chances de le continuer et de le terminer, du moment que son capital sera à moitié souscrit? La Compagnie ne pourrait-elle pas offrir aux capitalistes la partie du chemin, sur laquelle elle aura dépensé £100,000 ou £500,000, comme garantie du remboursement des sommes qu'ils lui prêteront?

D'ailleurs, comme nous l'expliquerons plus tard, la Compagnie ne devra pas plus que la Cité de Québec renoncer à obtenir de la Législature justice pour la rive nord; et la Cité de Montréal et les comtés situés entre cette Cité et Québec ne devront-ils pas se dire que ce chemin ne doit pas seulement être ouvert pour Québec, mais qu'il doit profiter à tous, et que par conséquent tous doivent aider à l'ouvrir et le terminer?

Cette nouvelle souscription d'actions par la Corporation de Québec devra donc permettre à la Compagnie de commencer les travaux du chemin, et cette Compagnie ne devra pas hésiter à les entreprendre dans le délai suggéré par le Conseil de Ville. Car un plus long délai pourrait paraître indiquer que l'on doute du succès ou des avantages de l'entreprise. Or, qui serait tenté de douter du succès? Qui oserait nier les avantages du Chemin de Fer de la Rive Nord?

Ce ne peut être la Compagnie, ce ne peut pas être non plus la Cité de Québec. La première devra dans se mettre à l'œuvre aussitôt que la Cité de Québec lui aura donné l'aide qu'elle lui a promise, et elle n'hésiteront pas à concourir dans la décision du Conseil de Ville.

Nous nous rappellerons en effet que, comme le dit le Rapport fait au Conseil, les intérêts de toutes sommes prêtées pendant la construction du chemin seront acquittés par le contracteur qui y est tenu en vertu de son contrat.

Si la cité de Québec veut profiter du fonds d'emprunt municipal du Bas Canada, elle devra payer deux par 100 chaque année pour former le fonds d'amortissement du capital. Or, ces 2 par 100 ne pourront, pour la première année s'élever à une somme de plus de £10,000, pour la seconde à plus de £3500, et pour la troisième à plus de £3000.

Ce léger sacrifice de £3000 à £10,000 sera fait avec joie par les citoyens de Québec; et lorsque le Chemin de Fer de la Rive Nord sera ouvert, le devoir de la Corporation Municipale sera de vendre le plus tôt possible les actions qu'elle possédait dans le fonds capital de cette

Compagnie, afin de se mettre en position de faire servir le crédit de la Cité à l'exécution de quelque autre entreprise qu'elle croira utile ou nécessaire.

Il peut se faire, comme le dit le Rapport fait au Conseil, que la cité ne perde rien par cette opération; mais il est aussi possible qu'elle ait à subir une perte de 15 à 25 par 100.

Dans ce dernier cas, le sacrifice serait de £45,000 à £75,000, et il n'est que juste que les citoyens sachent s'ils peuvent s'exposer à cette perte sans en craindre les conséquences.

Pour se convaincre que la possibilité de ce sacrifice ne doit pas les faire hésiter à donner au Chemin de Fer de la Rive Nord l'aide proposée, les citoyens de Québec n'ont qu'à relire le Rapport fait à notre Conseil Municipal.

Il y verra que l'intérêt de ces £45,000 à £75,000 ne s'élèvera annuellement qu'à la somme de £3,000 à £1,500; mais comme compensation Québec aura obtenu le Chemin de Fer de la Rive Nord, avec son immense trafic; il aura vu dépenser dans son enceinte des sommes considérables, et sa population ouvrière obtenir son tènement de l'emploi; la cité aura pris des développements immenses, la valeur de la propriété foncière se sera accrue énormément, et les revenus de la cité auront nécessairement augmenté dans la même proportion.

Ces avantages ne peuvent être considérés comme des suppositions hasardées, puisque partout ailleurs, à New-York, Boston, Portland, Montréal, Toronto, Hamilton, Chicago, les chemins de fer ont produit des résultats beaucoup plus favorables que ceux que nous pourrions attendre de l'ouverture du Chemin de Fer de la Rive Nord.

Québec ne craindra donc pas l'avenir, surtout lorsqu'il s'agit de nouvelles actions, comme le lui propose le Conseil de Ville, et la Compagnie se mettra aussitôt à l'œuvre.

Voilà ce que l'on attend de la cité de Québec, voilà ce que l'on attend de la Compagnie. Nous verrons à l'assemblée du 19 si la première est à la hauteur de sa position, et plus tard nous saurons si la Compagnie a l'énergie suffisante pour commencer les travaux avec la moitié de son capital, et pour trouver ensuite les fonds nécessaires pour les poursuivre et les mener à bonne fin.

H. L. LANGEVIN

Nouvel accueil.

Nous remercions le *Courrier de St. Hyacinthe* de l'accueil qu'il nous fait. Il y a bien un peu de restrictions dans les honneurs qu'il nous donne et les bons souhaits qu'il nous fait; mais enfin chacun son avis. Quant à ce qui a trait à l'opinion de la religion et de la politique, la chose nous est inconnue; le *Courrier de St. Hyacinthe* voudra bien prendre ce qui fait disparaître tous les vestiges de la puissance française en Canada, n'avaient rien pu contre l'humble maison d'école de Marguerite Bourgeoise et les deux ou trois autres institutions d'éducation qui survivaient au désastre général. Dans l'état d'abandon et de désespoir où se trouva la population française, ces institutions devinrent le sanctuaire où se conserva le flambeau de l'instruction et où les rares amis du pays voyaient encore luire des espérances de nationalité.

L'acte de Québec, accordé aux Canadiens sous le coup de la guerre de l'indépendance américaine, avait fait une position trop belle et trop inattendue à nos pères pour qu'ils hésitassent plus longtemps à sortir de l'état d'immobilité et d'isolement dans lequel les avait plongés le régime militaire, et à réclamer tous les droits et privilèges de sujets anglais. Les traditions encore vivantes de ces temps de lutttes nous montrent une poignée d'hommes sincèrement attachés aux saintes espérances de nationalité, et armés de l'acte incomplet de 1774, luttant corps à corps avec cette légion d'aventuriers que le nouvel ordre de choses avait placés dans les villes et les campagnes, à la tête de la magistrature. De longues années devaient encore s'écouler avant que la conquête de nouveaux droits vint couronner tant de combats et tant de lutttes.

Mais dans l'intervalle les pertes de la guerre se réparaient, s'oublièrent; les établissements se multipliaient, l'agriculture se développait, et nos maisons d'éducation avaient recommencé à verser dans nos villes et nos campagnes des hommes instruits qui s'y établissaient comme notaires, médecins ou marchands, et qui plus tard surent briller dans la vie parlementaire et devinrent nos plus fermes défenseurs. A peine le collège des Jésuites et les petites écoles qui en dépendaient furent-ils fermés, que le séminaire de Québec ouvrit générause-

ment nous avons déjà dit sous la rubrique *tabac* pour une réponse à son adresse. A moins toutefois que le *Courrier de St. Hyacinthe* voudrait prétendre que celui qui croit en une religion quelconque n'a pas le droit de se mêler de politique; alors, nous n'aurions pas encore répondu; mais nous ne pouvons présentement que tel n'est pas notre avis.

J. C. T.

PAROISSE DE SAINT-JEAN.—Nous apprenons par M. Verrault de Saint-Jean-Port-Joli, qu'un Institut littéraire vient de se former dans cette belle paroisse. Courage, amis, achetez des bons livres bien choisis, formez petit à petit votre bibliothèque de ces œuvres sérieuses qui seules peuvent vous être utiles et vous aurez apporté votre pierre à l'édifice de notre nationalité.

Nouvelles religieuses.

ESPAGNE.—La reine d'Espagne continue à recevoir tous les jours les félicitations des prélats et du peuple sur les dernières mesures relatives aux libertés de l'Église.

POLOGNE ET RUSSIE.—Un savant jésuite, russe de nation, le Père Gagarin, a soutenu dernièrement une plénière avec la *Revue Polonoise de Posen*. Les écrivains des deux cotés sont catholiques et par conséquent ne différaient aucunement sur les matières de dogme; mais ils différaient en politique. Le P. Gagarin voudrait que les Polonais ne fissent pas trop parade de leur nationalité, évitassent d'exposer les susceptibilités de la Russie, et cela dans le but de travailler à la conversion de la Russie au catholicisme. Les Polonais eux, au contraire, tiennent à leur religion d'abord, puis jugent, comme sentiment, l'amour de leur nationalité. L. produisons un passage remarquable de la *Revue Polonoise de Posen*, tel que donné par l'*Univers* :

"Quels que soient nos sentiments polonais, nous savons qu'il nous est défendu de confondre deux choses aussi dissemblables que le temps et l'éternité. Les choses de Dieu doivent toujours venir cette cause sans restrictions ni arrière-pensées. Les soins temporels ne viennent et ne peuvent venir qu'en seconde ligne. Il nous est permis, à nous catholiques, d'être polonais; c'est même un fait digne d'attention que ce sont justement les catholiques polonais qui, à très peu d'exceptions près, se distinguent par leur attachement à la patrie; mais la cause de Dieu, la cause de la sainte Église, doit passer la première. Celui qui confondrait les deux causes ou qui se servirait de la religion comme d'un instrument, ou qui ne servirait la vérité éternelle que sous condition, ne serait pas et ne pourrait pas être appelé chrétien."

On écrit de Naples à la *Gazette de Leipzig*, sous la date du 12 :

"Dans ma dernière lettre je vous disais que la révolution frémillante en la présence de la tranquillité dont le royaume jouit, nonobstant les manœuvres de tout genre qu'on a mises en jeu pour amener un soulèvement, avait rebondie d'activité par l'action des sociétés secrètes, et il faut le dire avec douleur, à la honte de l'humanité par le moyen de l'étranger. Mais, soyez-en sûr, tous ces criminels efforts des ennemis du gouvernement royal, quels qu'ils soient, resteront sans effet, grâce aux sympathies de l'immense généralité de la population, à la dignité et ferme du Roi et ment ses classes au public et remplaça l'Institut que l'on venait de frapper. Les Sœurs de la congrégation qui avait vu plusieurs de leurs écoles fermées à la suite de la guerre, recommencèrent leurs paisibles missions et surent insensiblement s'introduire dans diverses parties du pays, négligées jusqu'à présent. Le séminaire de St. Sulpice, dont on convoitait tout haut les propriétés, instruisait plus de trois cents enfants à Montréal et multipliait les écoles dans l'île. Les Ursulines, et l'Hôpital Général qui quelque temps avant la cession du pays s'étaient voués à l'éducation, poursuivaient toujours leur œuvre sainte à Québec et à Trois-Rivières. Mais toutes ces institutions ne s'étendaient guère au delà des limites des villes et des villages, et nos campagnes, au début du nouveau régime comme dans toute la durée de l'ancien, se voyaient privées de tous moyens réguliers d'instruction.

VIII. Cependant le gouvernement anglais, qui commençait à organiser son autorité dans ses nouvelles provinces, ne tarda pas à porter ses regards vers ce sujet important. Lord Dorchester, gouverneur de la province de Québec, nomma en 1787 une commission chargée de s'enquérir de l'éducation et des moyens de la répandre dans la province. Cette enquête ne produisit aucun résultat heureux, et termina ses travaux par des recommandations magnifiques. On recommandait l'établissement d'écoles élémentaires dans toutes les paroisses, d'écoles modèles dans tous les comtés et d'une université ouverte aux catholiques et aux protestants dans la province; pour soutenir ce système d'éducation mixte on prenait les biens des Jésuites (dotation catholique), certains legs pieux (legs protestants) et une certaine étendue des terres de la couronne. C'est à l'occasion de ce plan d'éducation que se révéla l'un des plus beaux talents qui aient or-

de son gouvernement, à la fidélité et à la discipline admirables de l'armée, et à l'énergie et à la prudence du commandeur Bianchini, qui dirige avec un zèle et une activité au-dessus de tout éloges les départements de l'intérieur et de la police.

"La vigilance de l'administration de la police a amené la découverte d'un complot qui présentait, à ce qu'il paraissait, un double caractère; car on a acquis la preuve que les personnes arrêtées, au nombre de 25 jusqu'à présent en correspondance avec une société ou club maçonnique de Gènes et de Turin; et de plus on a trouvé des pièces d'une demi-douzaine napolitaine toutes neuves à l'effigie de Lucien Ter, roi des Deux-Siciles. Une de ces pièces a été vue par le correspondant du *Times* à Naples, qui l'a affirmé.

"Il n'est donc pas téméraire de dire que l'attentat contre la vie du Roi, l'explosion de la poudre dans le port militaire et de la frégate à vapeur le *Corb. Terzo* se rattachent au complot découvert aujourd'hui, tout cela pour agiter et troubler le pays, et justifier les allégations révolutionnaires sur l'immunité d'une perturbation à Naples. Mais, je ne cesserais de le répéter, le bon droit du Roi triomphera de tous ces efforts désespérés.

"Dans le but aussi d'écarter l'opinion publique, l'on a fait courir le bruit que M. Bianchini avait offert sa démission, mais je puis vous affirmer que ce bruit est sans aucun fondement, car ce ministre jouit plus que jamais de l'entière confiance du Roi, l'on apprécie sa valeur et son mérite.

"Je vous parlai naguère des fêtes et des bals qui absorbaient la société napolitaine. Aujourd'hui tout cela est suspendu, car le Roi, en apprenant l'horrible assassinat de l'Archevêque de Paris, sacré à l'instigation de la cour de Naples, s'est retiré; voilà le plus grand crime qu'il nous ait fait de voir, et qui n'a effrayé le royaume et l'étranger. Il a demandé immédiatement au Cardinal Archevêque de l'ordre en Europe. A cause de ce terrible événement, les théâtres sont fermés depuis hier pour trois jours, et malgré que ce soit aujourd'hui l'anniversaire de la naissance du Roi et jour de gala à San-Carlo, ce théâtre reste fermé comme tous les autres. Il n'y a nulle part ni fêtes ni bals.

"Cela n'empêchant pas, empêché qu'il y ait eu dans la manière de réception et de bal au palais. Jamais le concours n'avait été si grand; le corps diplomatique était au complet, cela s'entend des États représentés à Naples; le coup-d'œil de la salle était superbe, et sur des sièges et des coussins d'or, s'entretenaient plus de 1,200 équipages.

"La frégate anglaise le *Malabar*, qui semble avoir pris racine dans la rade de Naples, où elle se trouve depuis deux mois, a aujourd'hui arboré son pavillon et fait une salve royale de vingt-et-un coups de canon en l'honneur de l'anniversaire de la naissance du Roi.

"Sans peu, vous serez étonné et satisfait, comme tous les amis du Roi et du royaume des deux-Siciles, des projets d'intérêt public dont la réalisation se prépare." — *Univers*.

Correspondance de Rome.

Nous avons la satisfaction d'annoncer que la bande du trop fameux Lazzarini a été détruite. On savait que dans la nuit du 8 au 9 de ce mois, la troupe du détachement mobile de P. C. Lepio, d'égation de Forlì, commandée par le brigadier à pied Andrea Tamesini, et il retourna vers Poggio, village de Toscani; cette troupe et celle du détachement de Mortano, commandée par le sous-brigadier Matteo Agostini, se concertèrent avec la gendarmerie du Grand Duc, et d'après des renseignements qu'on avait eus, dans la matinée du 9, à cinq heures, les gendarmes pontificaux attaquèrent la maison du fermier Michele Leoni, dans un lieu nommé Casella; ils eurent à soutenir une lutte violente contre deux assassins, Joseph Alitti,

né la chaire épiscopale du Canada, et qui a naissé dans le pays, des monuments qui témoignent longtemps de l'intérêt qu'il prit toujours à l'éducation de la jeunesse. Je voudrais reproduire ici la lettre admirable qu'écrivait alors l'Évêque de Québec, mais qui était l'œuvre d'un jeune sous-diacre, son secrétaire. On y verrait briller cette profondeur dans les vues, cette exactitude dans les jugements, cette rigidité dans les principes, ce patriotisme dans les sentiments qui distinguèrent si remarquablement l'Évêque Plessis, lorsqu'il fut placé plus tard à la tête de l'Église canadienne. Dans cette lettre, il sut le premier exposer aux yeux préjugés du comté, les services que nos institutions d'éducation avaient toujours rendus et rendaient encore tous les jours au pays. Il fit connaître le cours d'étude que l'on y suivait, les sciences que l'on y enseignait et les succès que l'on y obtenait; il nomma les hommes que l'Église et l'État y étaient venus chercher et qui en faisaient la gloire; il s'occupa à l'établissement d'une université que ne justifiaient point encore les circonstances de la colonie, et avança hardiment que les séminaires de Québec et de Montréal suffisaient à ces besoins et devaient être encouragés; qu'il était cependant avantageux d'ouvrir un troisième établissement où l'on enseignerait les hautes études et les sciences pratiques; que pour cela, il y avait dans le centre de Québec un édifice spacieux d'où l'on avait chassé des élèves qui se voyaient aujourd'hui remplacés par des soldats; que le collège des Jésuites était suffisamment doté pour ces fins et que plus tard on en pourrait faire une université; que sa dotation avait été faite pour les besoins de l'éducation dans la province, et que la couronne n'avait pas le droit de la détourner de sa destination et de se l'approprier.

D. P. MYRAND.

(A continuer.)

FEUILLETON.

Inaction Publique CHEZ LES CANADIENS-FRANÇAIS. (Suite.)

(Suite.)

VII. Les lutttes et les rivalités, les victoires et les défaites, les gloires et les hontes de plusieurs siècles, le fanatisme, l'intolérance, les haines religieuses et nationales des deux plus puissantes nations du monde s'étaient donné rendez-vous sur un coin des terres que Christoph. Colomb venait d'ouvrir à la civilisation, et les rejetons de ces deux frères nations ne se trouvaient plus séparés aujourd'hui que par une ligne imaginaire. L'Angleterre y avait versé des colons hardis et intrépides qui ne voulaient, en descendant sur les côtes du Massachusetts, que penser et travailler librement. La France, au contraire, animée de l'esprit qui la travaillait alors, avait songé trop longtemps à n'établir que des missions sur le St. Laurent et le Mississippi, et quand arriva le jour où elle devint sensible aux avantages que la Nouvelle-France pouvait offrir à son industrie et à son commerce, déjà elle s'édifiait avec Louis XIV, et entraînait dans la période de gloire et de honte du règne de Louis XV.

Arriva alors ce qui était inévitable: le plus faible des colons succomba et fut livré à la merci du plus fort.

Où! les angoisses et les alarmes de nos pères furent grandes alors. Ils se voyaient tout à coup abandonnés de ceux mêmes sur lesquels ils avaient le plus compté; les marchands, les hommes de lois et la plupart des familles notables qui avaient eu leur confiance dans ce temps, ailleurs, fuyaient aujourd'hui vers la France avec nos soldats vaincus. Ils voyaient devant eux le sort inévitable des pauvres Canadiens que les mêmes vainqueurs

avaient, quelques années auparavant, arrachés à leurs foyers et distribués, forcément dans la colonie anglaise. Ils voyaient leurs terres pillées et ravagées, le pays épuisé, ruiné par la mauvaise administration qui cessait, bouleversé, m'écoulé par celle qui lui succédait, leurs bois et leurs cultures abolies et remplacées par une jurisprudence inconnue, écrite et administrée dans une langue inconnue, leurs magistrats et capitaines de milice destinés parce qu'ils étaient catholiques et à leur place les vivandiers et les fournisseurs de l'armée anglaise, qui, devenus magistrats, les maltraitaient et les tyrannisaient. Ils voyaient leur religion, leurs églises, leurs institutions de charité et d'éducation à la merci d'un gouvernement qu'ils ne connaissaient presque, qui par les persécutions dont il avait abusé l'Église catholique d'Irlande. Et comme prélude des traitements qui leur étaient réservés, ils virent la jeunesse canadienne, classée du collège des Jésuites et remplacée par des soldats; ils virent la dotation sacrée de cette institution détournée de sa destination et adjugée comme récompense à leur vainqueur.

Telle fut pendant quinze ans la position de nos pères en Canada. L'acte de Québec (1774) qui vint mettre à couvert leurs lois, leur religion, leurs institutions ne sut point tout à fait les protéger contre les exactions et l'arrogance du petit nombre de favoris que chaque gouverneur et chaque régiment traitaient à sa suite. Mais aujourd'hui que la foi britannique leur garantissait tout ce qui pouvait leur être cher, le succès et l'affranchissement n'étaient plus qu'une question de prudence; la lutte n'était plus qu'une lutte de race à race, un lutte d'homme à homme. Et la providence leur ménageait des ressources bien puissantes et bien sûres pour ces combats.

Les armées anglaises qui avaient terrassé Montcalm et sa vaillante armée, et qui avaient

à l'endroit du Jockey-Club, et de son étonnant vocabulaire anglo-man.

Le caveau qui vient de recevoir les restes mortels de Mgr. Sibour est situé à l'entrée du chœur de l'église métropolitaine. Il ne s'y trouve que cinq cercueils: celui de M. de Junghé, mort d'après la première révolution; M. du Beley, retiré en 1808, qui l'avait précédé sur le siège de Paris, mais qui avait donné sa démission à l'époque du Concordat, et qui n'est mort qu'en 1811; M. de Périgord, mort en l'année 1839, et Mgr. Affre, décédé en 1848.

Le Bulletin des Lois publie un décret du 20 décembre, qui ouvre au ministre d'Etat un nouveau crédit supplémentaire de 1 million 800,000 fr. applicable à la réunion du Louvre aux Tuileries.

Le Moniteur public, dans sa partie officielle, la loi qui ouvre un crédit supplémentaire de 1,412,250 francs 67 centimes au budget des affaires étrangères pour des dépenses relatives à la marine militaire.

La section du chemin de fer de Paris à Mulhouse, entre Paris et Rongis-en-Brie, va être ouverte dans quelques jours. On procédera aux épreuves du train pendant le jour sur la vallée de la Marne, à Nogent.

Le 3 courant est décédé le professeur chevalier Luigi Duranti, illustre peintre romain, conseiller économique de l'Académie pontificale de St. Luc; il était né en 1791.

Un événement s'est écrié à Carpentras, dans un âge fort avancé, une arrière-petite fille du grand Corneille, Mme veuve Girard, née Corneille, âgée de quatre-vingt-cinq ans.

PLACE AVANTAGEUSE POUR LE COMMERCE A LA POINTÉ-LÉVY.

TOUTES ces maisons, grandes, commodes et bien connues, employées comme magasins d'épicerie et comme logis, appartenant et occupées par le sous-signé, en franc et commun souverain, situés à Québec, en face de l'embarcadere à la Pointe-Lévy ou se fait la traversée pendant la saison de la navigation. L'acheteur aura aussi tout l'avantage d'un établissement de commerce de vingt ans. Les maisons sont sagement grandes par leur division en deux. Pour plus amples informations, s'adresser à H. C. AUSSÉ, écrivain, notaire, rue St. Pierre, ou bien au sous-signé.

ROBERT BUCHANAN, Pointe-Lévy, 12 février 1857.

A VENDRE.

25 PAYSANS NEGRO DE BARBADÉ, 50 do Mélisse de Muscovado, 100 do Gros Morne, 100 barils Morne verte, 20 do Maquereau.

Par GIBB et ROSS, Québec, 11 février 1857.

A LOUER.

CETTE maison de première classe sur la rue Ste. Anne, coin de la rue des Ursulines, avec une grande cour, étables, remise en bon ordre, maintenant occupée par le Capit. BACHAZAN, 17e régiment. On peut visiter la maison et les dépendances, de 2 à 5 heures P. M. tous les jours, la dimanche excepté.

—AUSSI— Une MAISON avec MAGASIN, rue Crain, St. Roch, près du pont Dorchester, dans le feu le mieux choisi pour le commerce, étant située sur la route de Beauport et de Charlesbourg.

—AUSSI— PLUSIEURS MAISONS très confortables, situées sur la rue St. Valier, St. Roch.

S'adresser à WM. BROWN, Québec, 11 février 1857.

A VENDRE.

AGOLETTE NEUVE et de première classe de 125 tonneaux (pouvant en porter 280) appelée L'Autour, bien équipée et dans le meilleur ordre, qui se trouve aujourd'hui en hivernement au Cap Saint-Jacques. Elle est très propre à faire le commerce d'Halifax.

S'adresser à ERS. HAMELIN, Le-chambault, Ou L. E. C. TETU et Cie., Québec, Québec, 10 février 1857.

A VENDRE OU A LOUER,

Possession au Ver ni prochain.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec hangar et grandes Étables, en bon ordre, bien disposée pour un magasin de la campagne, située dans le nouveau village de St. Christophe, township d'Arthabaska. Pour plus amples informations, s'adresser, à Québec, à L. E. C. TETU et Cie.

AVIS.

TOUTS ceux qui ont de réclamation contre JAMES FENEGAN (ci-devant tenant magasin dans la rue Notre-Dame) sont priés de filer leurs réclamations d'urgence attestées d'ici au 10 MARS prochain entre les mains du sous-signé.

J. THIBAUDEAU, No. 1, rue Sous-le-Fort, Québec, 9 février 1857.

CARTE.

DR. RAMSAY, chirurgien dentiste, à l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a rouvert une Clinique au-dessus du magasin d'épicerie de M. MONTY, rue St. Jean; mais qu'il donnera, de nouveau, avis lorsqu'il sera prêt à recevoir les malades. En attendant, les personnes qui désireront voir le Dr. RAMSAY, le trouveront à l'Hôtel Russell.

Québec, 9 février 1857.

GOUCK, COOPER & C^{IE}.

Plombiers et poseurs de Tuyaux de Gaz.

AVANT loué le magasin faisant le coin des rues Ste. Anne et Des-Fossés, faubourg St. Roch, on l'honneur d'informer les pratiques et leurs amis qu'ils sont prêts à exécuter toutes commandes dont on voudra bien les honorer, aux plus bas prix possibles. Ils gardent toujours un assortiment très complet pour le plombage et pour la distribution du gaz. On pliera le plus haut prix pour le vieux fer, le plomb et le cuivre. Point de rapport avec les autres marchands des mêmes articles. Québec, 6 février 1857.

PERDU.

A L'INCENDIE CHEZ LE DR. RAMSAY, une BOUCLE D'OR, contenant le portrait en miniature d'un enfant unique décédé. La personne qui l'a en sa possession sera convenablement récompensée en la laissant à l'Hôtel Russell. On ne questionnera pas.

Québec, 9 février 1857.

A VENDRE OU A LOUER.

CETTE maison à trois étages, commode et bien située sur la rue St. Louis, entre la demeure de H. S. ANDRÉOIS, écrivain, et celle de l'Hon. N. F. BELLEAU, avec cour, entrée, appenti, remise, cuisine au niveau du premier étage, gaz, eau, etc. La plus grande partie du prix pourrait demeurer entre les mains de l'acheteur. Le lot a 129 pieds dans sa plus grande profondeur.

S'adresser à W. BURROUGHS, Ecrivain, ou à E. G. CANNON, Ecrivain, N. P. Québec, 7 février 1857.



CORPORATION DE QUÉBEC.

AQUEDUC.

DES soumissions cachetées seront reçues par le Président du Comité de l'Aqueduc d'aujourd'hui à SAMEDI PROCHAIN, le 14 février courant, à QUATRE heures P. M., pour l'exécution des travaux de l'aqueduc et de canalisation dans la rue Champlain.

Les travaux seront divisés en cinq portions, portant respectivement le numéro 1, 2, 3, 4, 5, et les soumissions devront contenir le prix de chaque section.

Les plans, sections et spécifications des travaux seront visibles au bureau du sous-signé, de 9 heures P. M. à 4 heures P. M.

Par ordre, W. SHORRIDGE, Gérant A. Q. Hôtel-de-VILLE, 7 février 1857.

A VENDRE.

LES bâtiments situés sur la rue St. Paul, détruites dernièrement par le feu, avec les débris de la maison et du moulin à huile, etc. Pour plus de renseignements, s'adresser au sous-signé.

H. TURVILLE, No. 35, rue de la Couronne, St. Roch, Québec, 7 février 1857.

BAZAR IRLANDAIS.

UN BAZAR pour venir en aide à l'ASILE DE STE. BRIGITTE, sera tenu dans la SALLE MUSICALE, rue St. Louis, MÉRUREL, 18 février et les trois jours suivants. Les personnes qui désirent contribuer à cette œuvre charitable sont priées d'envoyer leurs dons à une des Dames suivantes: Mme. J. QUINN, Mme. ALLEYN, Mme. PARVY, Mme. E. G. CANNON, Mme. J. C. ANDRÉOIS, Mme. COLFER, Mme. O'FARRELL, Mme. LILLY, Mme. MERRISON, Mme. LANE, Mme. H. O'NEILL, Mme. JORDAN, et Mme. P. O'ROURKE, présidente et à la table de rafraichissements.

Par ordre, MARIE E. CONNOLLY, Secrétaire, 5 février 1857.

CARTE.

Grande Réduction dans les Prix!!!

G. J. ARDOUIN,

Importateur, Directeur d'Halifax, etc., etc., 25, Rue de la Fabrique.

JOIGNANT LE MAGASIN DE MARCHANDISES SÈCHES DE LAIR.

L'HONNEUR d'annoncer qu'il va faire, pour quelque temps seulement, une réduction de 15 à 25 par cent pour argent comptant.

SON FONDS

Se compose d'un assortiment varié de joaillerie à toutes sortes de prix. Montres d'or et d'argent, coupes et gobelets d'or, couteaux, fourchettes et cuillers en boîte, couteaux et fourchettes à poisson, couteaux à dessert, tabatières, boîtes à cigares, couteaux pour beurre, etc.

ARGENTÉS.

Porte-bouteilles, Porte-bouteaux, coquetiers argentés, corbeilles pour biscuits, et pour cartes, une magnifique épargne, gobelets, chandeliers, cuillers, fourchettes, cuillers à patage, etc. papier mâché, et autres effets, extrêmement variés, OFFRENT UN AVANTAGE BIEN RAREMENT ÉGAL.

Chaque article étant marqué en chiffres, sans qu'on ait à craindre aucun changement à cause du présent avis, permettra à l'acheteur de s'assurer qu'on ne le trompe pas.

N. B. — Toutes sortes de montres, d'horloges et de joaillerie sont réparées d'une manière supérieure.

On continue de faire les ouvrages commandés. C. J. ARDOUIN, Rue de la Fabrique, Québec, 7 février 1857.

INSTITUT CANADIEN.

L'ASSSEMBLÉE GÉNÉRALE des Membres de l'Institut Canadien, pour l'ÉLECTION DES OFFICIERS de cette Institution, est REMISE à JEUDI, le DOUZE du courant, à SEPT heures. Les membres sont priés d'y assister.

JAMES OLIVA, Sec.-Arch. Québec, 6 février 1857.

ALEXANDRE LAMBERT,

FAIT DE RÉPARER ET RECOUVRE DES PARAPLUIES ET DES PARASOLS,

No. 35, RUE ST. JEAN (EN DEHORS), QUÉBEC.

Il répare aussi, sous le plus court délai, et à prix libéral, toute sorte de faucens et d'ouvrages de verre. Québec, 6 février 1857.

L'EXEMPLE,

REVUE UNIVERSELLE DES TRAITÉS DE COUJAGE ET DE DÉVOUEMENT.

(BUREAU: Paris, No. 41, rue des Remparts.)

Ce nouveau journal est, pour ainsi dire, le journal de la morale mise en action chez tous les peuples. La noble pensée qui a donné lieu à cette création n'a pas besoin de réclamer de la longue affiche pour être comprise des âmes généreuses.

Ceux qui voudraient rendre publiques quelques traits de courage et de dévouement, pourront les faire parvenir aux rédacteurs de l'Exemple en les déposant au bureau du Courrier du Canada.

Le prix d'abonnement est de 8 francs par année. La revue est mensuelle, de 32 pages.

J. T. BROUSSEAU, Agent pour le Canada, Québec, 7 février 1857.

LARD.

VENANT d'être reçu par la voie du Grand Trois et à vendre chez le sous-signé: 12 TIERCES DE LARD, No. 1.

CHARLES BRODIE, Rue St. Pierre, Québec, 2 février 1857.

A LOUER.

UNE élégante maison de campagne, comprenant neuf pièces et accompagnée d'un hangar et d'une étable, située sur le chemin Ste. Foy, vis-à-vis celui de Belvédère. Possession en mai prochain.

S'adresser à JOHN ROSS, Société de Bâtimeurs de l'Union, Québec, 2 février 1857.—6f

A LOUER.

CETTE jolie maison à deux étages, avec un peu plus d'un arpent de terre, située sur le chemin Ste. Foy, et dernièrement occupée par M. JESSINS. On y ferait très bien un pensionnat. On peut en prendre possession immédiatement si l'on veut.

S'adresser à JOHN ROSS, Société de Bâtimeurs de l'Union, Québec, 2 février 1857.—6f

MAISON A LOUER.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clous de Méthot. S'adresser à CHIMIC, SIRARD et METIOT, ou à JOSEPH HARDY, A la maison, Québec, 2 février 1857.

CHEMIN DE FER DU NORD.

HOTEL-DE-VILLE, Québec, 5 février 1857.

A une séance du Conseil-de-Ville, tenue le 27 de ce mois, il a été Résolu:—Qu'au d'assurer la construction du Chemin de Fer de la Rivière Nord, la Corporation de la Cité de Québec souscrive, dans le fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rivière Nord de Québec à Montréal, des actions au montant de \$200,000 courant en outre des \$100,000 déjà souscrits, et ce aux conditions suivantes: 1o. La Compagnie commencera les travaux du Chemin de Fer dans quatre mois après la pass. Ion des présentes et sa ratification par les citoyens de Québec, et les poursuivra sans interruption de manière à les terminer en trois ans; 2o. au-delà de ce que la Compagnie a dépensé \$200,000 sur le chemin, La Corporation de Québec lui paiera \$300,000 à compte des \$500,000 souscrits par elle; 3o. La Compagnie paiera les \$300,000 suivants à même les autres ressources de la Compagnie; et la Corporation et la Compagnie continueront ainsi à payer \$300,000 alternativement jusqu'à ce que les \$500,000 souscrits par cette Corporation aient été payés; 4o. les travaux du chemin seront commencés à Québec; 5o. les paiements à être faits par cette Corporation seront en bons ou chèques de la Cité ou de la Province garantis par le fond d'emprunt municipal pour le Bas-Canada; 6o. le contracteur et la Compagnie s'engageront à payer six par cent d'intérêt sur les dites dépenses, ainsi requies, pendant toute la durée de la construction du Chemin de Fer de la Rivière Nord de Québec à Montréal.

2. Résolu.—Que Son Honneur le Maire convoque une assemblée publique des Citoyens de Québec, sous un délai convenable, pour prendre en considération la question du Chemin de Fer de la Rivière Nord.

Conformément à la dernière résolution ci-dessus, Je convoque une assemblée publique des Citoyens de cette ville, au PALAIS DE JUSTICE, pour JEUDI, le 19 de ce mois, à DEUX heures de l'après-midi.

JOS. MORRIS, Maire.

Chemin de Fer de Jonction de Mégantic et Compagnie de Navigation.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée à une assemblée des Directeurs, une ASSSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE des ACTIONNAIRES du CHEMIN DE FER DE JONCTION DE MEGANTIC ET COMPAGNIE DE NAVIGATION, aura lieu au VILLAGE DE SOMERSET, dans le comté de Mégantic, VENDREDI, le VINGTIÈME JOUR DE FÉVRIER courant, à DIX heures A. M.—pour faire éléction de DEUX DIRECTEURS en remplacement de DÉSIRÉ Ross, écrivain, M. P. P., qui se retire à tour de rôle, et James Mott FERRIS, écrivain, M. P. P., qui a résigné:—pour recevoir un état des affaires de la Compagnie, préparé par le Président et le Secrétaire et adopté par le bureau:—et pour ratifier et confirmer les Réglemens faits et adoptés par le bureau.

DÉSIRÉ ROSS, Président. Québec, 5 février 1857.

M. DAMIS PAUL,

PROFESSEUR DE MUSIQUE, peut disposer de quelques heures par jour, pour donner des leçons de PIANO ou du VIOLON, chez lui ou à domicile.

Par l'accord les Pianos. Québec, 5 février 1857.

GRANDE CHANCE!!!

Au No. 66, rue St. Jean, Haute-Ville.

ANSELME HARDY.

Horloger, Bijoutier et Fabricant de Montres, à 30 pour 100 meilleur marché qu'ailleurs.

DE plus informez ses amis et le public en général qu'il vendra tout son fonds de bijouterie telles que montres d'or et d'argent, chaînes d'or et d'argent, bagues, anneaux, porte-crayons d'or et d'argent, épinglettes, anneaux, porte-crayons d'or et d'argent, garde-doigts, des d'argent, lunettes, porte-monnaie, hotteges, miroirs et vitres de miroirs.

A. H. répare les montres de toutes sortes, la bijouterie et les horloges à dix par cent meilleur marché qu'ailleurs.

—DE PLUS— A. H. posera le vif argent sur les vieux miroirs qui sont embouffés, et d'où le vif argent est parti. Tout ouvrage qui sortira du Magasin sera garanti.

ANSELME HARDY, Québec, 2 février, 1857.

Jambons, Lard s'yché, etc., etc.

Le sous-signé a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SÈCHÉS, LARD SÈCHÉ ET CIGES, SAISONNÉS, ROQUES DE BœUF, LANSSES FUMÉES, etc., etc. Ces articles sont de la meilleure qualité. On les trouve supérieurs à tous ceux de même espèce qu'on offre en vente à Québec.

On les vend en gros et en détail, à des prix modérés, pour ARGENT COMPTANT seulement. Le sous-signé répare et fixe aussi le LARD SÈCHÉ et les JAMBONS, pour les familles qui le demandent, et cela à des prix modérés.

LIKE MADDEN, Epicier, rue St. Dominique et St. François, faubourg St. Roch, vis-à-vis le moulin de Hooke Québec, 2 février 1857.

BUREAUX A LOUER.

PLUSIEURS BUREAUX A LOUER, RUE STE. ANNE, Place d'Armes, W. MARSDEN, M. D. Québec, 6 février 1857.



NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE.

DROUIN & ROY, No. 43,

Rue Des Fossés, St. Roch, Québec.

INFORME respectueusement le public en général qu'ils ont actuellement en main un assortiment large et varié de MEUBLES DE MENAGE, confectionnés dans le dernier goût et dans le style le plus élégant de LYONS et de PARIS, qu'ils vendront à des prix très réduits.

Les DROUIN et ROY n'employant que les meilleurs ouvriers, et surveillant eux-mêmes les travaux de leur établissement, espèrent mériter la continuation du patronage public.

Québec, 2 février 1857.

VENTE ANNUELLE ET FINALE

MARCHANDISES SÈCHES, A des prix très réduits.

A COMMENCER

Lundi, le 2 février,

DEUXIÈME JOUR.

WM. LAIRD & C^{IE}

RUE LA FABRIQUE.

WM. LAIRD & C^{IE} vendront le tout de leur IMMENSE FONDS

DE MARCHANDISES SÈCHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires, pour faire place à leur magasin de printemps.

LES MARCHANDISES SÈCHES

500 verges de Coton blanc pour draps de lit, de 10 1/2, valant 18, 2d.

500 do Toile do do, 3s. 4d. valant 4s. 5d.

500 do Toile blanche ouverte pour nappes, de 1s. 2d. valant 1s. 6d.

500 Nappes de toile ouverte, de 4s. 6d. valant 5s. 6d.

2000 verges Drap de Coton, de 7d. valant 1s. 6d.

2000 do Mousseline de laine, de 5d. valant 7d.

5000 do do do de 7d. valant 1s.

10000 do Shirting blanc, de 4 1/2, valant 6d.

10000 do do do de 5 1/2, valant 7d.

5000 do Cotons (une vergée large), de 4 1/2, valant 5d.

1000 Couvertures piquées et blanches (de toilette), de 7s. valant 11s. 6d.

1000 Courtes-pièces blanches et de couleur, de 2s. 2d.

—AUSSI—

Flanelle, Corrages, Etouffes pour colottes, Toile, Shirting, Indiennes, Robes de fantaisie, Chemises, Maillots, Dentelle, Bas, Gants, Rubans, etc., etc.

Tout article à une grande réduction.

WM. LAIRD & C^{IE} Québec, 2 février 1857.

A L'ENSEIGNE DES PARASOLS

RAZORS.

Le sous-signé offre ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis nombre d'années, et prend sur lui de les lui offrir en remerciement tous ses outils, il en a repassés les RAZORS, CISEAUX, etc., etc. Il fera tous les ouvrages qu'il a coutume de faire, par exemple, ajuster des CISES, grandes ou petites, faire des PARAPLUIES et des PARASOLS et les réparer lorsqu'ils sont usés, etc. Il aura toujours en vente, comme par le passé, rasoirs et ciseaux à repasser, de la première qualité; outre une quantité d'autres objets, qu'il donnera à 25 par 100 meilleur marché qu'à l'ordinaire. On trouvera toujours le sous-signé à son magasin, depuis SEPT heures du matin jusqu'à CINQ heures du soir.

JEAN GERARD, Rue Saint-Jean, porte voisine de M. Davin Mécanicien, manchoisier, Haute-Ville, Québec, 2 février 1857.

GRANDE CHANCE!!!

Au No. 66, rue St. Jean, Haute-Ville.

ANSELME HARDY.

Horloger, Bijoutier et Fabricant de Montres, à 30 pour 100 meilleur marché qu'ailleurs.

DE plus informez ses amis et le public en général qu'il vendra tout son fonds de bijouterie telles que montres d'or et d'argent, chaînes d'or et d'argent, bagues, anneaux, porte-crayons d'or et d'argent, épinglettes, anneaux, porte-crayons d'or et d'argent, garde-doigts, des d'argent, lunettes, porte-monnaie, hotteges, miroirs et vitres de miroirs.

A. H. répare les montres de toutes sortes, la bijouterie et les horloges à dix par cent meilleur marché qu'ailleurs.

—DE PLUS— A. H. posera le vif argent sur les vieux miroirs qui sont embouffés, et d'où le vif argent est parti. Tout ouvrage qui sortira du Magasin sera garanti.

ANSELME HARDY, Québec, 2 février, 1857.

AVIS.

LES personnes endettées envers les BIENS DES JESUITES sont averties par le présent avis, POUR LA DERNIÈRE FOIS, que si elles ne se hâtent de payer leurs rentes et autres redevances, leurs comptes seront mis entre les mains du Solliciteur-Général de Sa Majesté pour qu'il procède contre elles.

LOUIS PANET, Agent, Québec, 2 février 1857.

MEDECIN VETERINAIRE FRANCAIS.

M. EUGENE FENIOU, écrivain aux sollicitations d'un grand nombre de personnes, est venu s'établir à Québec, au No. 40 bis, rue Aiguillon, faubourg St. Jean, où il a reçu un encouragement vraiment libéral, tant des citoyens de la ville que des campagnes environnantes. Comme par le passé, il s'efforcera de satisfaire ceux qui voudront bien lui confier leurs animaux malades ou atteints de quelques maladies graves que ce soient.

Il aura toujours constamment en mains des remèdes de la première qualité qu'il fournira à aussi bon marché qu'aucun pharmacien de cette ville, et il donnera des consultations gratuites aux personnes qui achèteront des remèdes chez lui.

M. FENIOU a des vastes connaissances pour recevoir les animaux malades; il continuera de soigner également à domicile et fera ses visites constantes et régulières, à des conditions très favorables.

On pourra le consulter tous les jours, à son bureau, de 6 heures du matin à 6 heures de l'après-midi.

Le public est respectueusement prié de se rappeler que M. FENIOU sort de la plus célèbre Ecole de Médecine-Vétérinaire de France, où il a reçu ses diplômes.

EUGENE FENIOU, Médecin Vétérinaire-Français, Québec, 2 février 1857.

M'LAUGHLIN & M'KENNY,

No. 66, RUE SAINT-JEAN, POST, SANS CONTRAIT, LES MEILLEURS

DESSINS PHOTOGRAPHIQUES

De toutes les grandeurs, AUX PLUS BAS PRIX!!

Québec, 2 février 1857.

Dessins Photographiques coloriés.

Le public est informé par le présent avis que les LAMPEURS DESSINS PHOTOGRAPHIQUES COLORES, de la belle manière propre à M. LOCKWOOD, ne se trouvent qu'à l'Établissement de M

MAISON DE BAINS.

NOUS avertissons nos souscripteurs et le public en général, que le 1er mai prochain notre MAISON DE BAINS, dans la rue du Palais, vis-à-vis l'Hôtel Russell, sera ouverte aux familles.

Prix des Bains pour une Année.—Eau douce, chaude ou froide.

Table with 2 columns: 1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame... 2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame... 3ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame...

Famille.—Bains d'Eau Douce.

Table with 2 columns: 1ère classe.—Pour un Monsieur et une Dame... 2ème classe.—Pour Monsieur et Dame... 3ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame...

Prix des Bains d'Eau Salée pour Huit Mois.

Table with 2 columns: 1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame... 2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame... 3ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame...

Remarques.

Les souscripteurs de la première classe d'eau douce auront le droit de prendre des bains de la première classe d'eau salée en payant 1s. 3d. pour chaque bain.

Conditions des Paiements pour les Souscripteurs.

Les souscripteurs seront obligés de payer la moitié de leur souscription le 15 Mai prochain, c'est-à-dire, quinze jours après que les baignoires fonctionneront, et l'autre moitié le 15 d'août.

Règlement.

Il y aura un salon pour recevoir les dames de la première classe, dans lequel il y aura un Piano et Harmonium pour amusement des dames, et aussi une chambre pour les conduire aux bains.

Et une autre chambre pour les messieurs, dans laquelle ils trouveront les principaux journaux du Canada, des Etats-Unis et de Londres, etc.

Les portes s'ouvriront à Cinq Heures, A. M., et se fermeront à Dix Heures, P. M., depuis le 1er de Mai prochain jusqu'au 1er de Décembre, et formeront s'ouvriront à Six Heures, A. M., et se fermeront à Huit Heures, P. M.

GOSSELIN ET LARUE

Québec, 2 février 1857.

NOUS soussignés déclarons qu'il serait très important, dans l'intérêt de la salubrité publique, qu'il existât en cette cité un établissement public de bains d'eau salée, d'eau douce, chaude ou froide. Non-seulement ces bains aideraient puissamment à la guérison d'un grand nombre de maladies; mais encore ils seraient un préservatif assuré dans un grand nombre de cas, principalement à l'approche et dans le temps des épidémies.

C'est pourquoi nous n'hésitons pas à recommander favorablement un établissement de ce genre dans cette ville.

- O. L. R. Bittelle, M. D., H. F. Rinfret, M. D., L. Girard, A. Rowland, Ph. Wells, L. J. Roy, M. D., Jas. A. Sewell, M. D., John L. Hall, M. C. C., John Fitzpatrick, M. D., P. G. Tourangeau, M. D., P. O. Jos. Paichaud, M. D., P. O. Tessier, C. Frémont, M. D., P. E. Landry, M. D.

ELIXIR DE G. W. STONE,

Pour la toux, la consommation et les bronchites.

Le respectueux attention du public comme étant en rapport avec les affections de la gorge et des poumons, et invite les personnes que les nombreux médicaments annoncés et recommandés pour ces maladies mettent dans l'embarras de choisir, à faire essai de son ELIXIR. Quand elles l'auront fait, elles ne seront plus incertaines de ce qu'elles doivent prendre ou recommander aux autres. Un seul essai leur prouvera que ce remède est le plus précieux de ceux que l'on a découverts pour les maladies de gorge et des poumons; il soulage instantanément la toux la plus violente et guérit complètement en peu d'heures le plus mauvais rhume. Comme préventif et curatif de la consommation, il est sans égal. Il est purement végétal, ne contient aucun ingrédient vénéneux, est d'un goût agréable et peut être administré avec sûreté entière à l'enfant le plus délicat. Les certificats nombreux reçus presque chaque jour de ceux qui l'ont guéri, justifient pleinement l'assertion que toute famille ne devrait manquer de s'en procurer. Que les meres le donnent à leurs enfants atteints de la coqueluche et du croup, et elles diminueront aussitôt les souffrances des petits malades; en même temps, il purifiera le sang et expurgera complètement le système de toutes ces humeurs. Demandez l'Elixir de G. W. Stone, pour la toux, et voyez si son nom, les mots COUGH ELIXIR, avec ceux de Boston, Mass., sont adaptés à la fiole portant aussi l'empreinte du nom sur le bouchon, sans quoi nul n'est le véritable Elixir.

Agent principal, W. JOHNSON, 106, Hanover Street, Boston, Mass.

Prix, 2s. 6d. la fiole.

2 février 1857.

Les découvertes importantes

Succèdent l'une à l'autre avec tant de rapidité dans l'âge actuel, que c'est à peine si nous revenons de l'étonnement que nous a fait éprouver l'une avant que notre crédulité soit mise à contribution par la nouvelle d'une autre encore plus étonnante, et parmi les plus importantes découvertes qui aient jamais été faites dans la science médicale, nous devons compter celle du

LIQUIDE CATHARTIQUE

de G. W. STONE,

Médecine de Famille de l'espèce la plus désirable, parfaitement agréable au goût et remède sûr dans presque chacune des maladies auxquelles la race humaine est sujette. Ces qualités d'un purgatif trop hautement célébrés. On peut le nommer à coup sûr une panacée. Son efficacité pour la cure des maladies suivantes sera sans objection reconnue de tous ceux qui en feront l'essai, savoir: Constipation habituelle, Affections du foie, Impuretés du sang, Hémorrhoides, Epilepsie, Humeurs scorbutiques et de toutes sortes, Dyspepsie, Affections bilieuses, Dysenterie, Diarrhée, et tous autres dérèglements des boyaux seront guéris par son usage.

En un mot, il renouvellera tout le système et le rendra capable de résister à toutes les maladies contagieuses. Que tous ceux qui ne jouissent pas d'une parfaite santé fassent usage de ce remède immédiatement, et ce grand bienfait leur sera rendu.

Dépôt principal: 88, rue Central, Lowell, Mass., et chez les principaux pharmaciens du Canada. 2 février 1857.

Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages DE AYER,

Pour la cure rapide des RHUMES, DE LA TOUX, L'ENROUEMENT, LA GRIPPE, LA BRONCHITE, L'ENROUEMENT DE PARLER, L'ESQUINANCIE, L'ASTHME, LA CONSOMPTION PRIMITIVE.

et pour le soulagement des consumptifs, même dans un état avancé.

Il ne nous est pas besoin d'annoncer au public son efficacité. Dans toutes les villes et presque dans tous les villages des Etats-Unis, ses cures merveilleuses l'ont déjà fait connaître. De plus, il est bien peu de familles dans le monde civilisé sur ce continent qui n'aient pas de preuves personnelles de ses heureux résultats; et en plus petit nombre encore sont les communautés qui n'ont pas des témoignages de ses cures contre les dangereuses maladies de gorge et de poumons. En même temps qu'il est le plus puissant antidote encore connu à l'humanité contre les dangereuses et formidables maladies des organes pulmonaires, il est encore le remède le plus agréable et le plus sûr qu'on puisse faire prendre aux enfants et aux jeunes personnes. Les parents devraient toujours en avoir en leur possession afin de pouvoir faire face à l'ennemi qui fond sur eux au moment où ils y pensent le moins. Nous savons sur quoi nous fondons pour croire que le Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages a préservé plus de vies en prévenant la Consommation, qu'il n'en a guéri. Ayez-en constamment en mains, et guérissez vos rhumes lorsqu'il en est encore temps, sans attendre que ce cancer incurable qui vous enlève la vie, ait fait assez de progrès pour qu'il ne soit plus possible au médecin le plus capable de le maîtriser. Tous savent les suites fatales des maladies pulmonaires, et comme tous connaissent aussi l'efficacité de ce remède, il nous suffit de leur dire qu'il n'en a pas encore été inventé de meilleurs pas même qui puissent l'égaliser. Nous n'épargnons ni argent, ni travail, ni assiduité pour le préparer aussi ardemment que possible, et il nous est ainsi permis d'offrir à ceux qui y reposent leur confiance, le meilleur remède que notre expérience puisse nous fournir pour leur guérison.

Préparé par le Dr. J. C. AYER, Chimiste Pratique et Analytique, Lowell, Mass., 2 février 1857.

LES PILULES CATHARTIQUES DE AYER,

(ENVELOPPÉES DE SUCRE), SONT PRÉPARÉES POUR PURIFIER LE SANG ET GUÉRIR LES MALADIES.

Maux de tête et d'estomac.

Pittsburgh, Pa., 1er mai 1855.

Dr. J. C. AYER. Monsieur:—Je me suis souvent guéri des plus forts maux de tête, qu'il soit possible d'avoir, en prenant une ou deux doses de vos excellentes Pilules. Ces maux de tête étaient causés par le mauvais état de mon estomac qui s'établissait incessamment. Si elles peuvent être d'une égale efficacité aux autres, elles méritent certainement qu'on les fasse connaître.

Avec beaucoup de considération, votre ComMISSAIRE à bord du steamer Clarion.

ED. W. PEEBLE.

Dysenterie, relâis et vers.

BUREAU DE LA MAISON-POSTE, HARTLAND, Liv. Co., Mich., 16 novembre 1855.

Dr. AYER: Vos Pilules sont la perfection de la médecine. Elles ont fait à mon épouse plus de bien que je suis capable de vous le dire. Malade et dans un état de langueur depuis des mois, elle était allée à grande fraie se faire médicamenter, sans qu'aucun médecin n'eût pu lui apporter le moindre soulagement, lorsqu'on lui donna à essayer les Pilules de Dr. Ayer. Elle en fit usage, et vos inimitables Pilules la rétablirent bientôt en lui faisant jeter une grande quantité de vers (morts). Peu après, les mêmes Pilules la guérirent encore ainsi que deux de nos enfants d'une dysenterie sanglante. Un de nos voisins, incommodé d'une semblable maladie fut guéri par mon épouse qui ne lui en fit prendre que deux doses seulement, tandis que d'autres dans le voisinage aussi, après avoir perdu beaucoup de temps, payaient des comptes de cinq à vingt piastres à leur médecin, sans toutefois être entièrement guéris. Un tel remède si efficace en même temps que si sûr, ne pourra que devenir très en vogue partout.

GEO. J. GRIFFIN, Maître-de-Poste.

Indigestion et impureté du sang.

Dr. AYER: J'ai fait usage de vos Pilules auprès de ma famille et des personnes affligées que je suis obligé de visiter, à ma grande satisfaction. Pour remettre sous leurs fonctionnements réguliers les organes de la digestion, et pour la purification du sang, elles sont le remède le plus efficace que je connaisse, et je puis les recommander avec confiance à mes amis.

Votre, etc., J. V. HIMES, Pasteur de l'Eglise de l'Avant, Boston

WARREN, WYOMING CO., N. Y., 24 octobre 1855.

CHER MONSIEUR: Je fais usage de vos Pilules Cathartiques depuis la date de leur invention, et je ne crains pas de dire qu'elles sont le meilleur Cathartique encore connu. La manière avec laquelle elles rétablissent le fonctionnement régulier du Foie, est si prompte et si efficace, qu'elles sont un remède précieux pour les dérèglements de cet organe. C'est un fait, que je n'ai rarement rencontré un cas de maladie bilieuse si obstiné qu'il n'ait cédé devant elles.

Votre affectionné, ALONZO BALL, M. D., Médecin de l'Hôpital de la Marine.

Erysipèle, scrofule, flux des principes, dartres, humeurs, rhumes.

Dr. AYER: Vos Pilules sont le chef-d'œuvre de tout ce qui est grand en médecine. Elles ont guéri

ma petite fille, d'indolence les plus mauvaises sur les mains et sur les pieds, et qui ont été longtemps considérées incurables. Après que l'enfant eut été guéri, sa mère qui souffrait depuis longtemps de pustules et de boutons à la tête et sur la peau, en fit aussi usage et fut entièrement guérie.

ASA MORGRIDGE, Rhumatisme, névralgie et goutte.

MAISON, PULASKI, SAVANNAH, GA., 6 JANV. 1856.

BENEFICENT MONSIEUR: Je vous montrerais de l'ingratitude si je ne vous félicitais pas de la connaissance que vous avez de votre excellent agent à Baltimore, le Dr. Mackenzie, jessuau vos Pilules. Leurs effets furent lents mais sûrs. J'ai continué d'en faire usage, et maintenant je suis parfaitement bien.

CHAMBRE DU SÉNAT, BAYON ROUGE, LA., 5 décembre 1855.

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une toux toute à fait incommode, en ayant fait usage de vos Pilules. Cette cruelle maladie me faisait souffrir depuis longues années.

Pour l'HYDROPISE, LA PLETHORE ET AUTRES MALADIES DE CETTE NATURE, requérant un purgatif prompt, elles sont un excellent remède.

Pour LA CONSTIPATION et COMME PILULES DIGESTIVES, elles sont bienfaisantes et efficaces. Les accès de fièvre, la Suppression, la Paralysie, l'Inflammation et même la Surdité et l'Éblouissement partiel, ont été guéris par l'application répétée de ces Pilules.

La plus grande partie des Pilules mises en vente contiennent du Mercure, et malgré que ces Pilules soient un remède précieux entre les mains de personnes expérimentées, elles ne laissent pas d'être très-dangereuses comme Pilules orales. Toutefois les conséquences fâcheuses qu'il n'est pas malheur que trop suivi leur usage inconsideré.

Les Pilules du Dr. Ayer ne contiennent aucun Mercure, ni aucune autre substance minérale.

Préparé par le Dr. J. C. AYER, Chimiste Pratique et Analytique, Lowell, Mass., 2 février 1857.

DECOUVERTE REMARQUABLE

DANS LES PLANTES DE LA FORET.

LE DR. HALSEY, DE NEW-YORK.

A découvert des propriétés médicinales dans certaines plantes qui croissent dans les forêts et dans les champs, et en a extrait deux remèdes propres à guérir les maladies de la pire espèce. Il est parvenu à condenser par l'analyse, les vertus de cinq de ces plantes, dans des extraits tellement purs et concentrés, qu'une livre pesant de l'extrait équivalait en vertu médicinale à 29 livres de la racine séchée. Ces extraits sont ensuite préparés sous forme de pilules, désignées sous le nom de

Pilules de la Forêt du Dr. Halsey.

Un autre remède est composé des vertus de sept plantes, au moyen d'un procédé qu'il a découvert lui-même. Ce remède est désigné sous le nom de

Vin de la Forêt du Dr. Halsey.

Ce vin était le produit de plantes médicinales de la forêt, chose inconnue jusqu'à ce jour.

PILULES DE LA FORET.—Trois choses sont particulièrement à cette seule espèce de pilules.

1° Elles n'ont jamais pour effet de causer la constipation ou l'affaiblissement de la constitution.

2° Elles servent d'excellent purgatif dans les cas où l'estomac ou les boyaux sont chargés de bile et matières impures; leur efficacité opère en même temps sur le sang et le purifie jusqu'à ce que toutes les humeurs disparaissent.

3° La cure est certaine dans tous les cas pour lesquels on les recommande, et elles produisent la guérison sans affecter les boyaux si ce n'est d'une manière très légère. C'est une folie d'employer les purgatifs qui peuvent causer des douleurs aiguës; de tels remèdes causent des douleurs et produisent la faiblesse sans purifier le sang; en outre elles nuisent au ton de l'estomac et des boyaux. J'ai pour principe de ne jamais affaiblir la constitution; plus les fonctions vitales ont de vigueur, plus elles sont propres à dominer le mal, si on les aide par une médecine vraiment bonne. Les SELS et L'HUILE DE CASTOR et toute la nomenclature des pilules composées de drogues, ne servent qu'à produire la purgation. Ces drogues n'influent point sur le sang ni sur les mauvais humeurs; les pilules faites du produit de ces plantes sont tout à fait différentes. Elles peuvent nuire à un enfant, cependant leur efficacité à guérir les maladies du sang et autres douleurs sans aucun doute, et dans quelques cas dont j'ai été témoin oculaire, les résultats qu'elles ont produits sont quelque chose de miraculeux.

LE VIN DE LA FORET.—Les propriétés médicinales du VIN DE LA FORET diffèrent de celles des PILULES; mais l'efficacité des deux remèdes s'harmonise; et pour la guérison de certains maux l'un des deux remèdes est aussi important pour l'autre que l'eau et la nourriture le sont pour notre existence. Il est certaines maladies qui n'exigent que le vin seul, pour être guéries; tandis qu'il est un grand nombre de maux dont la guérison peut être effectuée par le seul usage des pilules. J'ai désigné dans les directions ci-dessous, quelques-uns des cas qui ne nécessitent que l'emploi des pilules, et d'autres où il ne faut que l'usage du vin; ainsi que certains cas où l'on doit se servir à la fois des deux. L'action combinée des deux remèdes produit un effet plus puissant et plus sûr, et guérit plutôt que l'action d'un seul dans tous les cas où j'en ai recommandé l'emploi simultané.

Une dose purgative des pilules de la Forêt, est un remède infaillible pour tous les troubles bilieux, et tous maux provenant du dérèglement de l'estomac et de la condition morbide des boyaux.

Une ou deux doses guériront de la fièvre, une boîte de pilules et de la bouteille de vin en manquanteront joints de guérir et de faire disparaître les plus graves RHUMES, LA TOUX, et les DOULEURS D'ESTOMAC (Je n'ai jamais fait usage de mes remèdes dans les cas les plus avancés de consommation, et je ne puis en garantir le succès dans ces cas). Mais ces remèdes guérissent plus promptement que tous autres que je connaisse, les rhumes invétérés, la toux et les douleurs d'estomac.

Faites d'abord usage, pour ces maux, d'une bonne dose purgative des pilules de la Forêt: après qu'on continuera à prendre une ou deux pilules tous les soirs, on ce qu'il en faudra pour causer une selle, le jour suivant, et prenez régulièrement trois doses de vin chaque jour.

Une bouteille de vin et une boîte de Pilules produiront la guérison de l'ASTHME; mais il est des cas difficiles où il en faut davantage.

Les remèdes de la Forêt produisent un soulagement immédiat dans les cas de DYSPÉPSIE et d'INDIGESTION et une ou deux boîtes avec autant de

bouteilles guériront infailliblement les cas les plus sévères de ces maladies si douloureuses.

La plupart des maladies ne requièrent aucun changement de diète lorsque l'on prend les remèdes de la Forêt; la Dyspepsie cependant, fait exception à cette règle, attendu que le siège de cette affection réside dans les organes digestifs; ainsi l'usage de nourriture chargée ne servirait qu'à empirer le mal. Pour obtenir la guérison certaine de ce mal, prenez une ou deux pilules de la Forêt, tous les soirs avant de vous mettre au lit, et trois doses légères de vin chaque jour. Faites surtout usage de légumes légers, tels que Bled de Turquie, pain de froment, pain de blé d'Inde, tomates, légumes verts sont parfaitement convenables. Évitez toute nourriture trop riche, la pâtisserie, les puddings, le vinaigre, aux autres acides et tous les stimulants; prenez beaucoup d'exercice.

L'efficacité des remèdes de la Forêt opère régulièrement dans les cas de rhumatisme; les cas très sévères peuvent quelquefois être guéris par leur usage, en dix ou douze jours, tandis que d'autres cas moins graves, en apparence, exigent pendant plusieurs mois l'usage de ce remède avant de disparaître. La cause peut dépendre du dérèglement de la constitution, mais le plus fréquemment, elle provient de l'usage antérieur de quelques narcotiques, car j'ai toujours remarqué qu'il fallait plus de temps pour guérir les patients qui avaient fait usage de mercure, de vin de colchique et autres drogues empoisonnées. Combien de fois n'entendons-nous pas faire cette remarque, je ne me suis jamais si bien porté que depuis ma dernière maladie.

En effet la cause de ces prostrations et de ces faiblesses après la maladie, ne provient pas si souvent des suites de celles-ci, que des effets pernicieux des drogues dont on fait usage pour se guérir.

FIEVRES INTERMITTENTES ET TREMBLEMENTS.—Les remèdes de la Forêt sont les meilleurs au monde pour guérir ces fièvres. Une dose ou deux des pilules et moins d'une bouteille de vin suffit pour faire disparaître la fièvre tremblante et guérir le patient. J'ai eu des cas de fièvre tremblante dans lesquels le patient avait les membres très enflés par suite du mauvais usage de médecine renfermant de la quinine. La guérison opérée par le remède de la Forêt n'est jamais suivie de mauvais effets; j'ai même été souvent demandé de faire l'application de mes remèdes pour guérir les mauvais effets de la quinine après que le patient eût été guéri de la fièvre intermittente. Pour guérir cette maladie, suivez les directions suivantes. Prenez une bonne dose des pilules, quand vous vous sentez mieux, afin qu'elles puissent avoir le temps de nettoyer l'estomac et les boyaux, et de produire leur effet en sortant quelques heures avant le retour de la fièvre. A cette période de la maladie on a peu de temps à attendre avant le retour de la fièvre, le patient doit commencer à faire usage du vin, et en prendre chaque demi-heure, des doses d'une ou deux cuillerées à table jusqu'au moment de l'apparition de la fièvre tremblante, auquel temps on doit cesser de prendre des doses. Cela peut faire disparaître le mal, mais on doit continuer à faire usage du vin de la Forêt par doses régulières deux fois par jour, afin de prévenir le retour du mal et donner de la force à la constitution. Je dois ajouter aux directions qui précèdent, que le patient peut se dispenser de faire usage du vin pendant l'apparition de la fièvre; il faut faire usage pendant ce temps d'eau froide, et quand les sueurs commencent à se manifester, prendre du thé chaud.

PLÈBRES, CLOUS, PUSTULES, MALADIES SCABIEUSES, DARTRES, ERYSIPELES, RHUMES, MAL D'YEUX, et toutes autres SORTES D'HUMEURS. Je n'ai jamais vu rien de si certain et efficace que les remèdes de la Forêt pour la cure de ces maladies; elles originent toutes de la même cause.—Impureté du sang.—Ordinairement les Pilules suffisent pour la guérison de la plupart de ces dérèglements; mais si l'on fait usage des deux remèdes, deux boîtes de pilules et deux ou trois bouteilles de vin guériront infailliblement les cas les plus difficiles et souvent la moitié de cette quantité suffira pour opérer cette guérison.

Dans chacune de ces maladies, prenez d'abord une pleine dose purgative des pilules, et après cela prenez une dose apéritive tous les soirs en vous couchant et du vin, trois fois par jour.

Deux boîtes de pilules, et autant de bouteilles de vin guériront les cas les plus mauvais, cas de JAUNISSE.

Prenez une ou deux doses purgatives des pilules, après cela continuez à les prendre en doses apéritives et faites usage du vin trois fois par jour.

LES DÉRÈGLEMENTS ORGANIQUES des FEMMES, produits par le froid ou par la faiblesse de la constitution, exigent toujours à quelques doses du vin de la forêt, alors même, qu'ils sont les plus invétérés et de la nature la plus antique, et si l'on continue à faire usage de ce vin, pendant quelques semaines, ces dérèglements ne reviendront plus. Le vin convient parfaitement à la constitution des femmes et leur donne de la force, de la vigueur et tous les signes certains de la santé.

Pour ces dérèglements prenez une dose de vin par heure, jusqu'à ce que vous vous sentiez soulagé. Dans les cas les plus sévères il convient de prendre un bain de pieds chauds, à l'époque de la menstruation il faut cesser l'usage du vin.

FAIBLESSES, EMANATIONS, SUEURS NOCTURNES, ET IMPURITÉS RESULTANT DE LA FAIBLESSE DE LA CONSTITUTION.—Le vin de la forêt est un remède populaire pour toutes ces maladies. Il suffit d'une à trois bouteilles pour guérir les cas les plus graves, même sans l'usage des pilules; mais lors qu'ils sont accompagnés d'autres dérèglements, il faut faire usage des pilules.

Prenez une dose de vin régulièrement trois fois par jour, et une ou deux pilules chaque fois. Si l'estomac contient trop de bile, ou si le système n'est pas en ordre, il convient de faire précéder le traitement régulier à une pleine dose purgative des pilules.

Pour l'Hydropisie et les dérèglements des reins, prenez d'une à trois pilules chaque soir, et une légère dose de vin répétée deux ou trois fois par jour.

DIRECTIONS GÉNÉRALES. De quatre à six des pilules de la forêt forment une pleine dose purgative pour un adulte.

D'une à trois pilules de la forêt agissent comme apéritif sur un adulte, (leur effet étant sensible sur le sang et relâchant légèrement les boyaux.)

Pour un adulte, la dose ordinaire du Vin de la Forêt est d'une à deux cuillerées à table.

Pour les enfants âgés de plus de huit ans la dose des pilules est de la moitié de celle prescrite pour un adulte.

Le tiers de cette dose suffit pour un enfant au-dessus de trois ans.

Comme l'âge et la constitution diffèrent chez tous les individus la meilleure règle à suivre est de donner de pleines doses purgatives dans toutes les maladies aiguës, ou dans tous les cas qui exigent une purgation active; et dans les maladies chroniques ou anciennes, prenez des doses apéritives, ou ce qui suffit chaque soir pour relâcher légèrement les boyaux une ou deux fois le lendemain.

Le Vin de la Forêt devrait être pris trois fois par jour, avant les repas.

Le temps le plus convenable pour prendre les pilules est le soir au moment de se mettre au lit; mais si la circonstance l'exige, on peut les prendre dans tout autre temps.

Pour que les remèdes de la Forêt agissent efficacement, il n'est pas nécessaire de changer de diète. Prenez une nourriture substantielle, suivez régulièrement dans vos habitudes et acquiescez-vous des devoirs de votre état comme de coutume.

Le Vin de la Forêt se vend, en large bouteille enroulée, une plastra la bouteille; six bouteilles pour cinq piastres. Les Pilules de la Forêt, emboîtées de gomme, 25 cents par boîte.

Dépôt général, 64 Walker Street, deux portes à l'Ouest de Broadway.



A. KRAUTH & Co.

81, RUE St. JEAN, (EN DEHORS)

Importation, fabrication d'Horlogerie, de Chronomètres, de Bijouterie, d'Appareils pour la Télégraphie Électrique, etc.

A. KRAUTH, d'origine allemande, parlant et français et anglais, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir qu'il a ouvert un magasin, à la dite place, comme Horloger, Orfèvre et Fabricant de Chronomètres et d'Appareils pour la Télégraphie Électrique.

Fils d'un Horloger de réputation chez qui il a eu le précieux avantage d'être initié dans toutes les parties du métier des sa plus tendre enfance; de là étant allé se perfectionner dans toutes les branches de son établissement actuel dans les principales fabriques d'Allemagne; puis ayant occupé assez longtemps le poste de chef ouvrier dans les ateliers de l'Horloger-Orfèvre du Roi de Wurtemberg; enfin, en dernier lieu, en cette ville, ayant été, pendant un an, premier ouvrier chez M. P. L. et Fils, qui l'ont vu quitter, à regret, le sous-sol, à se parler d'être suffisamment apte pour exercer à la parfaite satisfaction des pratiques, toutes sortes d'ouvrages entrant dans les branches susdites dont on voudra bien le charger, sans excepter la réparation des chronomètres.

Il tient aussi en mains un assortiment varié et considérable de Montres d'or et d'argent, de Pendules françaises et américaines, de Châsses de montres, de Bijoux, et de Matériaux et Outils pour la confection et la réparation des objets, en partie importés et en partie fabriqués par lui-même, qu'il peut offrir en vente avec garantie; et au printemps prochain son fonds sera largement fourni et augmenté au moyen des emplettes que son associé, qui part pour l'Europe, va faire dans les principaux établissements du genre en France, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne.

Ses prix seront toujours des plus raisonnables et le travail bien conditionné, attendu qu'il importe directement, et soigne les ouvrages par lui-même, sans jamais être dans le cas de recourir à des ouvriers en dehors de son atelier.

Qu'on veuille bien lui faire l'honneur de visiter son élégant magasin, et de l'encourager avec force commodes; il fera son possible pour servir avec ponctualité, et se rendre digne de la confiance du public.

A. KRAUTH.

Québec, 2 février 1857.—anl.

AVIS.

NOUS remercions les messieurs des diverses paroisses qui ont bien voulu nous offrir personnellement ou nous faire offrir leurs obligeants services comme agents de notre feuille.

Nous prenons de l'occasion d'annoncer que nous ne demandons à personne de nous accorder cette faveur, pour la raison qu'il nous est impossible d'offrir aucune espèce de récompense pour ces agences. Notre gratitude est la seule récompense que nous sommes en état de présenter à nos amis.

STANISLAS DRAPEAU, Gérant.

Québec, 2 février 1857.

CONDITIONS

COURRIER DU CANADA.

RESPONSABILITÉ.

Les articles importants seront signés en toutes lettres du nom de leur auteur. La personne morale du journal sera responsable de tout ce qui paraîtra dans les colonnes sans être accompagné de commentaires. La responsabilité individuelle appartiendra à l'auteur de chaque article, attendu que l'initiative la plus large est laissée aux rédacteurs, collaborateurs et correspondants.

Toute correspondance insérée dans le journal sera signée du nom de son auteur ou du nom d'un des rédacteurs, avec les mots "pour extrait." Tout ce qui a trait à la rédaction sera adressé à l'un des rédacteurs.

ABONNEMENTS.

Le Courrier du Canada paraît tous les jours ouvrables. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année. Les abonnements datent du 1er et 15 de chaque mois. Ceux qui veulent discontinuer leur abonnement doivent avertir le Gérant un mois d'avance. On s'abonne à Québec, au bureau du Courrier du Canada, 9, rue Duane, vis-à-vis le Presbytère.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous..... 2 0 0

Pour chaque insertion subséquente, 0 0 7 1/2

Dix lignes et au-dessus de six..... 0 3 4

Pour chaque insertion subséquente, 0 0 10

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 1d. par ligne pour la première insertion, et de 2d. pour les insertions subséquentes.

Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements